

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1194

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE 51

À la première phrase de l'alinéa 24, supprimer les mots :

« 30 % à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important d'avoir un nombre significatif de personnalités extérieures.